

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-2390

présenté par

Mme Guion-Firmin, M. Cattin et M. Lorion

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 27 propose de diminuer le montant des ressources affectées à l'audiovisuel public de 70 millions d'euros pour 2021.

Or, ce même audiovisuel public est en crise et la suppression de la chaîne France O a privé les outre-mer d'un canal dédié à la diversité des territoires.

A l'heure d'une crise aiguë où chacun demande à pouvoir s'afficher et s'affirmer pour son identité propre, il est indispensable de préserver une expression ultra-marine forte.

Aussi, si le retour d'une chaîne consacrée aux outre-mer n'est plus envisagé, il est indispensable que la création locale et les moyens de sa diffusion puissent être soutenus par le Gouvernement.

C'est pourquoi le présent amendement maintient les crédits accordés à l'audiovisuel public au niveau de la loi de finances 2020, en exigeant, en contre-partie de la suppression de France O, le soutien de la création et de la diffusion des chaînes locales.

Il appartient au Gouvernement de préserver la voix des outre-mer.